

UFR	DSP
MENTION	Droit des affaires
Capacité d'accueil globale de la mention en M2	90

NB : Le M2 propose plusieurs parcours-types, en cohérence avec les spécialisations proposées. Ce document concerne un de ces parcours ; pour les autres parcours de M2, reportez-vous aux fiches formations correspondantes

<https://www.parisnanterre.fr/offre-de-formation-/offre-de-formation-masters-505155.kjsp>

Conformément à la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Paris Nanterre n°2018-07 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat :

Intitulé de la mention :	Droit des affaires
Intitulé parcours-type (PT) :	Contentieux des affaires
Modalités de recrutement	Le recrutement ne prévoit aucune épreuve écrite et/ou orale : Recrutement <u>uniquement</u> sur dossier pour tous
Critères de recrutement	Conformément à la délibération du CA, il est attendu des candidats qu'ils montrent l'adéquation de leur formation antérieure et de leur projet professionnel avec la formation visée.
	Mention(s) de Master conseillée(s) : Master mention droit des affaires Les candidats titulaires d'autres diplômes pourront également candidater (procédure de validation des acquis académiques ou des études antérieures, notamment).
	En matière d'acquis académiques, le recrutement se fondera sur la prise en compte des éléments suivants : -l'ensemble du parcours est pris en compte

	Les pièces constitutives du dossier sont : Pièces communes aux candidatures de Master https://www.parisnanterre.fr/offre-de-formation-/offre-de-formation-masters-505155.kjsp Précision : le candidat joindra les relevés de notes de l'année en cours (ou, s'il n'est pas en possession de ces derniers, une attestation sur l'honneur des notes obtenues).
Dates de dépôt des candidatures	Ouverture : 09/05/2018 Fermeture : 24/05/2018